

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2389

30 septembre 2008

### SOMMAIRE

Amborella Equity .....	114672	Lothard Strategies S.A. ....	114639
Belmir Holding S.A. ....	114634	Marley Tile S.A. ....	114642
Canara Holding S.A. ....	114672	Merilux S.à r.l. ....	114643
CEEREF Management Company .....	114671	Nadeau Finance S.à r.l. ....	114645
Chilled Investments 2 S.A. ....	114635	ÖkoWorld Lux S.A. ....	114639
C.H. Robinson Luxembourg Sàrl .....	114647	Panatlantic S.A. ....	114645
Dental Esthetics .....	114642	Patina S.A. ....	114641
Eternit Investment S.à r.l. ....	114643	PBA Financial Management S.A. ....	114666
European Steelholding Corporation S.A. .....	114642	PDR S.A. ....	114626
Fecim S.à r.l. ....	114641	PEINTURE HUBERT père et fils S.à r.l. .....	114640
Financière Daunou 14 S.A. ....	114632	PPF Lux S.à r.l. ....	114640
Gabriel Holdings S. à r.l. ....	114627	Promotions Colysée S.à r.l. ....	114640
Gimirosa S.à r.l. ....	114641	Promotions Rante S.à r.l. ....	114639
HANOVER, société civile immobilière ..	114640	PSA S.à r.l. ....	114656
Holmex (Luxembourg) S.à r.l. ....	114626	Pyrotex S.à r.l. ....	114626
Hypertech Europe S.A. ....	114645	Radetzky S.A. ....	114629
Immo Fleming S.à r.l. ....	114671	Sadirac S.A. ....	114645
Intercem S.A. ....	114643	Sino-African Financial Holdings S.A. ....	114660
Inter Versicherung & Investment Ltd ...	114646	Sogenecomm .....	114644
Karstuff Rudolf S.à r.l. ....	114641	Solar und Vakuum Technologie (SVT) A.G. .....	114645
Kingreal Company S.A. ....	114644	Team .....	114642
KoSa Canada Receivables Company S.à r.l. .....	114658	Werde Holding A.G. ....	114644
KoSa US Receivables Company S.à r.l. ..	114637		

**Pyrotex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 138.361.

Suite à une cession de parts sociales en date du 18 avril 2008, la société, COMETEC SA, ayant son siège social 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg a transféré la totalité du capital social soit la propriété de 200 (deux cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée PYROTEX Sàrl à la société BNP Paribas Immobilier ayant son siège social 13, boulevard du Fort de Vaux, F-75017 Paris.

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

BNP Paribas Immobilier sis 13, boulevard du Fort de Vaux, F-75017 Paris: 200 parts sociales.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

PYROTEX S.à r.l.

François Georges

Gérant

Référence de publication: 2008118996/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

**Holmex (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 103.731.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue ce 24 juillet 2008 que:

- Monsieur Beat Fellmann, demeurant à CH-8472 Seuzach, Weidstrasse 7 (Suisse)

Est démis de sa fonction de Gérant

- Monsieur Christoph Haller, demeurant à CH-8002 Zurich, Kurfistenstrasse 20 (Suisse)

Est élu au poste de Gérant pour une durée indéterminée à partir du 15/08/2008.

Luxembourg, le 03 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008118999/7746/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05017. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

**PDR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 76.647.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PDR S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008119820/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03383. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**Gabriel Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.876.

In the year two thousand eight, on the 14th of August.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, hereby represented by Mme Elodie DUCHENE, solicitor/barrister, residing professionally in Luxembourg, 291, rte d'Arlon,

by virtue of a proxy given on August 12th, 2008.

- CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, hereby represented by Mme Elodie DUCHENE, prenamed,

by virtue of a proxy given on August 12th, 2008.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the current shareholders (the "Shareholders") of Gabriel Holdings S.à.r.l. (the "Company"), a private limited liability company, incorporated by deed of notary Martine Schaeffer on 14 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1512, page 72535, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register (Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg) under n ° B 138.876.

- that the Shareholders have taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Shareholders RESOLVE to modify the corporate object of the Company. As a consequence, the Shareholders decide to amend Article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

2.7 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law."

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be born by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.200.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

- CVC European Equity V Limited, une société régie par les lois de Jersey et ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, immatriculée à la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, ici représentée par Madame Elodie DUCHENE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 291, rte d'Arlon,

en vertu d'une procuration datée du 12 août 2008,

- CVC European Equity Tandem GP Limited, une société régie par les lois de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculée à la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504, ici représentée par Mme Elodie DUCHENE, préqualifiée,

en vertu d'une procuration datée du 12 août 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

- Qu'elles sont les associés actuels (Les "Associés") de Gabriel Holdings S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par devant le notaire Martine Schaeffer, en date du 14 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1512, page 72535, dont le siège social est sis au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro n ° B 138.876.

- Que les Associés ont pris la résolution suivante:

*Unique résolution*

Les Associés DECIDENT de modifier l'objet social de la Société. En conséquence, les Associés décident de modifier l'Article 2 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

**" Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens immobiliers ou mobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.7 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun."

*Coûts*

Les parties évaluent que les dépenses, les frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient incombant à la Société à raison du présent acte sont estimés à EUR 1.200.-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, es-qualité qu'elle agit, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. DUCHENE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 21 août 2008, LAC/2008/34520. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119509/208/113.

(080138860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**Radetzky S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.555.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

La société UBI TRUST COMPANY LIMITED, en sa qualité de trustee de THE MEDLEY TRUST, ayant son siège social au 44 Esplanada St Helier, Jersey, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 28 août 2008.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la société comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RADEZKY S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 5 septembre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 27 avril à 13.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

#### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant la société comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Olivier DEWALQUE, employé privé, né le 16 septembre 1968 à Bastogne - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Sébastien COYETTE, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Madame Marie-Anne BACK, employée privée, née le 8 juin 1958 à Steinfort - Luxembourg et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Madame Andrea DANY, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CeDerLux-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.
- 5) Le siège de la société est fixé au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la société comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 11 septembre 2008. LAC/2008/36928. - Reçu cent cinquante-cinq euros, Eur 0,5% = 155,00.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008120174/5770/157.

(080139827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

**Financière Daunou 14 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.294.

In the year two thousand eight, on the thirty-one day of the month of March,  
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société anonyme Financière Daunou 14 S.A., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 19 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n<sup>o</sup> 637 of 18 April 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124294 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 27 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n<sup>o</sup> 1616 of 1st August 2007.

The meeting is declared open at 4.00 p.m.. with Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Rémy Bonneau, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Jennifer Ferrand, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1 To hear and to approve the report of the board of directors of the Company on the proposed increase of the Company's authorised capital.

2 To increase the authorised corporate capital by an amount of two million fifty thousand euro (EUR 2,050,000) so as to raise it from its present amount of six hundred fourteen million nine hundred thousand euro (EUR 614,900,000.-) to six hundred sixteen million nine hundred fifty thousand euro (EUR 616,950,000.-), divided into six hundred ten million nine hundred thousand (610,900,000) class A shares and six million fifty thousand (6,050,000) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share.

3 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of represented shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the proxyholders and by the board of the meeting will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the shareholders having been duly convened by registered letters and that at least one half of the share capital being represented at the present meeting, the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders adopted unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to hear and to approve the report of the board of directors of the Company dated 20 March 2008 on the proposed increase of the authorised capital.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the authorised corporate capital by an amount of two million fifty thousand euro (EUR 2,050,000) so as to raise it from its present amount of six hundred fourteen million nine hundred thousand euro (EUR 614,900,000.-) to six hundred sixteen million nine hundred fifty thousand euro (EUR 616,950,000.-), divided into six hundred ten million nine hundred thousand (610,900,000) class A shares and six million fifty thousand (6,050,000) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share.

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend the fourth paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**Corporate capital, shares.**

" **Art. 5. fourth paragraph.** The authorised corporate capital is set at six hundred sixteen million nine hundred fifty thousand euro (EUR 616,950,000.-), divided into six hundred ten million nine hundred thousand (610,900,000) class A shares and six million fifty thousand (6,050,000) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."



114633

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 1,200.-

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente-et-un mars,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), auquel dernier restera la présente minute,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Financière Daunou S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 637 du 18 avril 2007 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124294 (la « Société »). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés. Les statuts de la Société ont été pour la dernière fois modifiés suivant acte de Maître Joseph Elvinger du 27 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1616 du 1<sup>er</sup> août 2007.

L'assemblée est déclarée ouverte à 16.00 heures sous la présidence de M<sup>e</sup> Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, M<sup>e</sup> Rémy Bonneau, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M<sup>e</sup> Jennifer Ferrand, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1 Prise de connaissance et approbation du rapport du conseil d'administration de la Société sur l'augmentation du capital autorisé proposée.

2 Augmentation du capital autorisé d'un montant de deux millions cinquante mille euro (EUR 2.050.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent quatorze millions neuf cent mille euro (EUR 614.900.000,-) à six cent seize millions neuf cent cinquante mille euro (EUR 616.950.000,-) représenté par six cent dix millions neuf cent mille (610.900.000) actions de catégorie A et six millions cinquante mille (6.050.000) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

3 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

4 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions représentées, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires et le conseil de l'assemblée resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que les actionnaires ayant été dûment convoqués par lettres recommandées et au moins la moitié du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale des actionnaires adopte, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de prendre connaissance et d'approuver le rapport du conseil d'administration de la Société daté du 20 mars 2008 sur l'augmentation du capital autorisé.

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital autorisé d'un montant de deux millions cinquante mille euro (EUR 2.050.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent quatorze millions neuf cent mille euro (EUR 614.900.000,-) à six cent seize millions neuf cent cinquante mille euro (EUR 616.950.000,-) représenté par six cent dix millions neuf cent mille (610.900.000) actions de catégorie A et six millions cinquante mille (6.050.000) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

114634

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés décident de modifier l'alinéa quatre de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**Capital social, actions.**

« **Art. 5. alinéa 4.** Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent seize millions neuf cent cinquante mille euro (EUR 616.950.000,-) représenté par six cent dix millions neuf cent mille (610.900.000) actions de catégorie A et six millions cinquante mille (6.050.000) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille deux cents Euro.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GAUZES, R. BONNEAU, J. FERRAND, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 avril 2008. Relation LAC/2008/13595. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur* (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008119536/211/134.

(080139204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**Belmir Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 61.283.

*Avis de dénonciation d'une convention de domiciliation*

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 5 Janvier 1998 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

BELMIR HOLDING SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

et

Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que reprenneur du contrat de domiciliation précédemment conclus avec Citco (Luxembourg) SA.

Citco C&T (Luxembourg) SA informe également de la démission des administrateurs et commissaire aux comptes suivants, leur démission prenant effet au ce jour:

- Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué;
- T.C.G. Gestion SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur;
- Luxembourg Management Company Limited, ayant son siège social a Wickhams Cay, Po Box 622, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant qu'Administrateur;
- Luxembourg Administration Services Limited, ayant son siège social a Wickhams Cay, Po Box 622, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Commissaire aux Comptes;

Fait à Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Doeke van der Molen / Philipp Williams

*Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2008120474/710/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05145. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur* (signé): G. Reuland.

(080139982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

**Chilled Investments 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 80.442.

In the year two thousand and six, on the third of August,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (hereinafter the "Shareholders") of "Chilled Investments 2 S.A." (formerly "Hamity Luxembourg International S.A."), a Luxembourg joint-stock company (société anonyme), having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 80.442, incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond SCHROEDER, notary public residing in Mersch, dated January 24th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 735 dated September 7th, 2001, and whose articles of association have been amended by a deed of Maître Edmond SCHROEDER, aforementioned, dated October 24th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 357 dated March 5th, 2002 and by a deed of Maître Edmond SCHROEDER, aforementioned, dated October 29th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 390 dated March 11th, 2002, and by a deed of Me Joseph ELVINGER, aforementioned, dated June 1st, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (hereinafter referred to as the "Company").

The meeting was opened by Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being the chair,

who appointed as secretary and scrutineer Jean-Baptiste Barberot, jurist, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The Agenda of the meeting is the following:

1. Consider to put Chilled Investments 2 S.A. into liquidation.
2. Consider to appoint Mr. Soren HELMER-JENSEN as liquidator of the Company.
3. Consider to determine the powers of the liquidator.
4. Miscellaneous

II. The Shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the Agenda.

IV. The Shareholders unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to appoint as liquidator Mr. Soren HELMER-JENSEN, with professional address at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg (the "Liquidator").

*Third resolution*

The Shareholders resolved to fix the Liquidator's powers as follows:

- The Liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.
- The Liquidator may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is closed.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated liquidation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trois août.

par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (ci-après les "Actionnaires") de "Chilled Investments 2 S.A." (anciennement "Hamity Luxembourg International S.A."), une société anonyme, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 80.442, constituée selon acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, Notaire de résidence à Mersch, en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 735 du 7 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, susnommé, en date du 24 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 357 du 5 mars 2002, par acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, susnommé, en date du 29 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 390 du 11 mars 2002 et par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, susnommé, en date du 1<sup>er</sup> juin 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société"). L'Assemblée est ouverte sous la présidence Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Jean-Baptiste Barberot, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce que suit:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre Chilled Investments 2 S.A. en liquidation;
2. Décision de nommer M. Soren HELMER-JENSEN comme liquidateur de la Société;
3. Décision de fixer les pouvoirs du liquidateur;
4. Divers.

II. Les Actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont représentées lors de cette assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Les Actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Actionnaires ont décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

*Deuxième résolution*

Les Actionnaires ont décidé de nommer comme liquidateur M. Soren HELMER-JENSEN avec adresse professionnelle au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg (le «Liquidateur»).

*Troisième résolution*

Les Actionnaires ont décidé de fixer les pouvoirs du Liquidateur comme suit:

- Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

- Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants) l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J-B. BARBEROT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2006, Vol. 154S Fol. 92 Case 11. — Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur* (signé): J. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008119541/211/123.

(080139210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**KoSa US Receivables Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 184.888.100,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.786.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of August.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

INVISTA S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.097, here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of one (1) proxy given on August 14, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of "KoSa US RECEIVABLES COMPANY S.à r.l.", a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.786, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of April 28, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 702 of July 8, 2004, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of March 28, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1471 of August 1, 2006.

II. The Company's share capital is set at one hundred eighty-four million eight hundred eighty-eight thousand one hundred United States Dollars (USD 184,888,100.-) represented by one million eight hundred forty-eight thousand eight hundred eighty-one (1,848,881) shares of a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

III. The shareholders resolve to amend article 17 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Indemnification.** The Company may indemnify and advance expenses to any director, officer, or employee of the Company who was or is a party, or threatened to be made a party, to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative, by reason of the fact that such person is or was a director, officer, or employee of the Company, or is or was serving at the request of the Company as a director, officer, or employee of any other entity, to the fullest extent permitted by applicable law."

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately at one thousand Euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf août.

Par-devant Nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence a Esch-sur-Alzette.

A comparu:

INVISTA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.097,

ici représentée par Marie Amet-Hermes, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une (1) procuration donnée le 14 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par leur mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "KoSA US RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.786, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 28 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 702 du 8 juillet 2004, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 28 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1471 du 1<sup>er</sup> août 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille cent Dollars Américains (USD 184.888.100,-) représenté par un million huit cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-un (1.848.881) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune.

III. Les associés décident de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 17. Indemnisation.** La Société peut indemniser et avancer les frais à tout gérant, agent ou employé de la Société qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie, dans toute action, en cours ou aboutie, toute poursuite ou procédure, civile, criminelle, administrative ou enquête, en raison du fait que cette personne est ou était un gérant, un agent, ou un employé de la Société, ou qu'elle est ou était à la demande de la Société, gérant, agent ou employé de n'importe quelle autre entité, dans les limites autorisées par la loi en vigueur."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 20 août 2008. Relation: EAC/2008/10994. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 septembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008120006/219/93.

(080139381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**Lothard Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.659.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119706/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04931. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Promotions Rante S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren.

R.C.S. Luxembourg B 39.563.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119843/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04260. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**ÖkoWorld Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 52.642.

*Entscheidung des Verwaltungsrats im Umlaufverfahren*

*Circular resolution of the board of directors*

Der Verwaltungsrat der ÖKOWORLD LUX S.A. mit Sitz in Luxembourg, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, fasst hiermit folgenden Beschluss:

The board of directors of Ökoworld Lux S.A. having its registered office at 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, hereby resolves the following:

*Verlegung des Sitzes der Gesellschaft*

*Relocation of the registered office of the company*

Mit Datum vom 1. Oktober 2008 ändert sich der Sitz unserer Gesellschaft:

With effect from October 1, 2008 the registered office of our company changes:

ÖkoWorld Lux S.A.

Handelsregisternummer: B 52642

Trade register number:

von

from:

14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

zur:

to:

46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

114640

Signé: Alfred Platow; Klaus Odenthal; Jean-François Fortemps.

Luxemburg, 20. August 2008. / Luxembourg, August 20, 2008.

Signatures / Unterschriften.

Référence de publication: 2008120522/755/30.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

---

**Promotions Colysée S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren.

R.C.S. Luxembourg B 103.479.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119844/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04259. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**PPF Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 101.390.

Le bilan au 30.09.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119845/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04256. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**PEINTURE HUBERT père et fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6551 Berdorf, 18, rue de Consdorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.359.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119846/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04254. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**HANOVER, société civile immobilière, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-7827 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg E 1.662.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 décembre 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 décembre 2007 que les mandats des gérants, à savoir Monsieur Norbert HANSEN, demeurant à Strassen, Monsieur Edy SCHMIT, demeurant à Bettembourg et Monsieur Cary ARENDT, demeurant à Warken ont été reconduits pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Steinsel, le 21 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Edy SCHMIT

Gérant

Référence de publication: 2008120086/1324/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Karstuff Rudolf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 15, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.242.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119847/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04252. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Gimirosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.784.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119849/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04251. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Fecim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6552 Berdorf, 39, Um Wues.

R.C.S. Luxembourg B 100.919.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119852/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04248. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Patina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 71.927.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008119853/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04832. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Dental Esthetics, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 105, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.665.

---

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119854/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04247. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Marley Tile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 112.377.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

MARLEY TILE S.A.

42, rue de l'Avenir, L-1147 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008119855/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02330. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Team, Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 6.329.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

TEAM S.A.

42, rue de l'Avenir, L-1147 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008119857/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02337. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**European Steelholding Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 13.324.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juin 2008*

- La démission de Monsieur Toby HERKRATH de son mandat d'administrateur est acceptée.

- Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B) et demeurant au 8, rue du Stade, à B-6741 Vance (B) est nommé en tant que nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme  
Pour EUROPEAN STEELHOLDING CORPORATION S.A.  
Companies & Trusts Promotion S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008120145/696/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Eternit Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 32.619.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

ETERNIT INVESTMENT S.A R.L.  
42, rue de l'Avenir, L-1147 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2008119861/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02261. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Merilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 35.118.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

MERILUX S.à r.l.  
42, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008119863/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02333. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Intercem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.077.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 19 juin 2008 que:

«Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échus, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et Commissaire aux Comptes sortants à savoir:

*Administrateurs:*

- M. Mario DELFINI, Dirigeant de sociétés, demeurant à via di S. Tarcisio 116, I-00100 Rome, Président;
- M. Francesco CALTAGIRONE, Dirigeant de société, demeurant à via Ulisse Aldovrandi 25, I-00100 Rome, Administrateur;
- M. Riccardo NICOLINI, Dirigeant de sociétés, demeurant à via Archimede 141 A, I-00100 Rome, Administrateur.

*Commissaire aux Comptes:*

- M. Oprandino ARRIVABENE, Comptable, demeurant à via G. Donizetti 9, I-00100 Rome.  
Leur mandat s'achèvera avec l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2010.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signatures  
*Le Domiciliaire*

Référence de publication: 2008120272/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04509. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080139768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

---

**Werde Holding A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 95.606.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.09.2008.

*Pour Werde Holding AG*  
Luxembourg International Consulting S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008119866/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02550. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080139048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Sogenecomm, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 70.781.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOGENECOMM*  
Signature

Référence de publication: 2008119867/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03404. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080139432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Kingreal Company S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 66.634.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KINGREAL COMPANY S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2008119868/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03410. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080139434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Solar und Vakuum Technologie (SVT) A.G., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 37.354.

**Hypertech Europe S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 84.386.

**Sadirac S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 60.947.

**Panatlantic S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 48.907.

**Nadeau Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 74.074.

—  
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements rendus en date du 5 juin 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- SOLAR UND VAKUUM TECHNOLOGIE (SVT) A.G., ayant siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, de fait inconnue à cette adresse;

- Hypertech Europe S.A., ayant siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, de fait inconnue à cette adresse;

- SADIRAC S.A., ayant siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, de fait inconnue à cette adresse;

- PANATLANTIC S.A., ayant siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, de fait inconnue à cette adresse;

- NADEAU FINANCE S.à r.l., ayant siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, juge, et liquidateur Maître Guillaume GELLÉ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Maître Guillaume GELLÉ  
Le liquidateur

Référence de publication: 2008119912/267/46.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04377. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04379. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04380. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04382. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04383. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

(080139188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

(080139197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

(080139198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

(080139201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Inter Versicherung & Investment Ltd, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5445 Schengen, 72B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 141.522.

**ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG***Extrait*

1.- Herr Armin MAASS, Direktor, geboren in Elm/Schwalbach, am 16. Januar 1957, zu D-66740 SAARLOUIS, Hochstrasse 14, wohnend;

2.- Dame Johanna MACIACZYK, geborene BLOTNICKI, Secretary, geboren in Rybnik (Polen), am 23. Juni 1961, zu D-66740 SAARLOUIS, Max-Planckstrasse 8, wohnend;

Welche Komparenten im elektronischem Handelsregister (Companies Register) in Cardiff (England), als Geschäftsführer und Schriftführerin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Englischem Gesetz "INTER VERSICHERUNG & INVESTMENT LTD", mit Sitz in Suite F 1st Floor, New City Chambers, 36 Wood Street Wakefield West Yorkshire WF 1 2 HB, eingetragen im Handelsregister (Companies House) zu Cardiff (England), am 3. Dezember 2007 unter der Nummer 6443658, eingetragen sind;

Welche Komparenten angeben, dass die vorgenannte Gesellschaft, folgende Beschlüsse getroffen hat:

1.- Herr Armin MAASS und Dame Johanna MACIACZYK, erhalten den Auftrag die Gesellschaft in Luxemburg zu etablieren;

2.- Der Geschäftssitz wird in L-5445, SCHENGEN, 72B, Wäistrooss, Luxemburg, angemeldet und geführt;

3.- Zweck der Filiale ist die Entwicklung und Herstellung von sowie Handel mit jeglichen Materialien, Gegenständen und Teilen sowie die Erbringung jeglicher Dienstleistungen die für die Zwecke des oben beschriebenen Geschäfts erforderlich sein können, oder die im Zusammenhang damit geeigneter Weise oder zum Vorteil der Gesellschaft gemacht oder berechtigt werden können;

Förderung und vollständiger oder teilweiser Erwerb des Aktien- oder Anleihekapitals jedweder Gesellschaft, wo immer diese eingetragen ist; ferner die Beteiligung oder die Planung einer Beteiligung an jeglichen Aktivitäten, die für die Gesellschaft von Vorteil erscheinen; Erbringung administrativer, finanzieller oder anderer Dienstleistungen und Kredite an jedwedes Unternehmen, an dem die Gesellschaft interessiert ist, oder an jegliche andere Person; ferner der Verkauf oder die Veräußerung des Unternehmens oder jeglichen Gesellschaftseigentums oder -Vermögens für den Gegenwert, der für angemessen gehalten wird; einschließlich des Aktien- oder Anleihekapitals oder anderer Verbindlichkeiten jeglichen Rechtssubjekts;

Erwerb aller Arten von Eigentum, einschließlich - und ohne Einschränkung-Grundeigentum oder Pachtbesitz;

Jede Art der Geldleihe oder-Beschaffung sowie deren Absicherung, oder die Rückzahlung bzw. Erfüllung jeglicher Schulden, Verbindlichkeiten, Verträge, Garantien oder anderer Verpflichtungen, die, die Gesellschaft eingegangen ist bzw. Übernommen hat - insbesondere durch die Ausgabe von Obligationen, die durch das gesamte gegenwärtige und zukünftige Gesellschaftseigentum oder Teile davon gesichert sind, einschließlich ihres noch nicht eingeforderten Kapitals; zudem der Erwerb, die Ablösung oder Auszahlung jeglicher Sicherheiten.

Die Ausübung aller oder einzelner der oben genannter Tätigkeiten, entweder allein oder als Mitglied einer Gruppe von Handelsgesellschaften oder eines Konsortiums überall auf der Welt;

die Ausübung aller anderen Tätigkeiten, die der Verfolgung oder Erreichung eines jeden der oben genannten Ziele oder der Ausübung jeglicher (ausdrücklicher oder als stillschweigend vereinbart geltender) Vollmachten, über die, die Gesellschaft verfügt, dienlich oder verbunden scheinen.

Der Geschäftsführer Herr Armin MAASS, Direktor, geboren in Elm/Schwalbach, am 16. Januar 1957, in D-66740 SAARLOUIS, Hochstrasse 14, wohnend, kann die Gesellschaft mit alleiniger Unterschrift verpflichten.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 juin 2008. Relation: EAC/2008/8367. - Reçu vingt-cinq euros 5.000,- à 05%: 25,- €.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 juillet 2008.

Christine DOERNER

*Notaire*

Référence de publication: 2008120011/209/53.

(080139142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**C.H. Robinson Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.488.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

C.H. Robinson Europe B.V., a Dutch private limited liability company (Besloten Vennootschap), having its statutory seat in Amsterdam and its address at Kerkhofstraat 21 Delta, K.134, 5554HG, Valkenswaard, the Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce for Oost-Brabant under number 34184256,

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "C.H. Robinson Luxembourg SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is to provide intra-group services in connection with multimodal transportation, including over-the-road transportation via motor carrier. The Company shall also provide supply chain analysis, freight consolidation and transportation information reporting to other companies of the group to which the Company belongs. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations in connection with its corporate object.

3.2. In order to directly or indirectly pursue its corporate object, the Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. It may also participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently carry out any commercial activities in direct or indirect connection with its corporate object, manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, with respect to real estate or movable property, in direct or indirect relation with its corporate object or aiming at facilitating the realisation of its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. There shall be two (2) classes of managers, namely the Technical Managers and Administrative Managers.

7.3 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management to one or more Technical Manager(s) acting individually (the General Manager(s)).

(iii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board and, within the scope of the day-to-day management, by the General Manager(s) acting individually.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board and only if at least one Administrative Manager and one Technical Manager are present or represented. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at



such meeting provided that at least one Administrative Manager and one Technical Manager have voted in favour of such decisions. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company will be bound towards third parties in all matters by joint signature of one Administrative Manager and one Technical Manager and, within the scope of the day-to-day management, by the signature of the General Manager (s), acting individually.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any agents to whom special powers have been delegated in accordance with article 8.1 (iii) of the Articles.

### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any agents to whom special powers have been delegated in accordance with article 8.1 (iii) of the Articles.

### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## **IV. Shareholder(s)**

### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - allocation of profits - supervision****Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

13.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual general meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

**Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3 The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any, and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on the thirty first of December 31, 2008.

### *Subscription and payment*

C.H. Robinson Europe B.V., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

### *Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

\* Christopher James O'Brien, Vice President, born on March 8, 1968 in Detroit, MI, USA, with professional address at 14701 Charlson Rd, Eden Prairie, MN 55347-5076, USA, as Administrative Manager;

\* Chad Michael Lindbloom, Vice President, born on August 23, 1964 in Minneapolis, MN, USA, with professional address at 14701 Charlson Rd, Eden Prairie, MN 55347-5076, USA, as Administrative Manager;

\* Linda Upsall Feuss, Vice President, born on December 9, 1968 in White Plains, NY, USA, with professional address at 14701 Charlson Rd, Eden Prairie, MN 55347-5076, USA, as Administrative Manager; and

\* Frederick Michael Winker, private employee, born on July 20, 1973, in Minnesota, USA, with professional address at Plantin & Moretuslei 216/3, Antwerp, BE 2018, as Technical Manager.

2. The registered office of the Company is set at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le cinquième jour de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### **A COMPARU:**

C.H. Robinson Europe B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap) régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège social est établi à Amsterdam et dont l'adresse se situe au Kerkhofstraat 21 Delta, K.134, 5554HG, Valkenswaard, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce de la Chambre du Commerce du Brabant Occidental sous le numéro 34184256,

Ici représentée par Gilles Ralet, avocat, avec adresse professionnelle à L-2540 Luxembourg, rue Edward Steichen, 14, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - siège social - objet - durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "C.H. Robinson Luxembourg SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est de fournir des services intra-groupe en relation avec le transport combiné, en ce compris le transport routier effectué au moyen de véhicules motorisés. La Société fournira aussi des services d'analyse de la chaîne logistique, de groupage de marchandise et des informations relatives au transport, qu'elle transmettra aux autres sociétés du groupe auquel la Société appartient. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles en relation avec son objet social.

3.2 Afin de poursuivre directement ou indirectement son objet social, la Société peut prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et gérer ces participations. Elle peut aussi participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments financiers de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris et sans limitation, les revenus de tout emprunt, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à l'exercice de toute activité commerciale en relation directe ou indirecte avec son objet social, à la gestion de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, se rapportent à la réalisation de, ou favorisent, son objet social.

#### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### II. Capital - parts sociales

#### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Il y aura deux (2) classes de gérants, soit les Gérants Techniques et les Gérants Administratifs.

7.3 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### **Art. 8. Conseil de gérance.**

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, lequel a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) La gestion journalière de la Société peut être déléguée par le Conseil à un ou plusieurs Gérant(s) Technique(s) agissant seul(s) (le(s) Directeur(s) Général(aux)).

(iii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques et, dans le cadre de la gestion journalière de la Société, par le(s) Directeur(s) Général(aux), agissant seul(s).

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil et qu'au moins un Gérant Technique et un Gérant Administratif soient présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pour autant qu'au moins un Gérant Technique et un Gérant Administratif aient voté en faveur de telles décisions. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### **8.3. Représentation**

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant Administratif et d'un Gérant Technique et, dans le cadre de la gestion journalière, par la signature du ou d'un des Directeur(s) Général(aux) agissant seul(s).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tous agents à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués en vertu de l'article 8.1 (iii) des Statuts.

#### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout agent à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués en vertu de l'article 8.1 (iii) des Statuts.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

##### **11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### **11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours calendrier avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Dans le cas où le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq, l'assemblée générale annuelle des associés de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin de chaque année à 15:00 à l'adresse du siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

13.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans le mois de leur approbation par l'assemblée générale annuelle et, au plus tard, sept mois après la date de clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Commissaires aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Dans le cas où le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, lesquels peuvent être ou ne pas être associés.

14.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes si nécessaire et les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, lesquels n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

114656

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

*Souscription et libération*

C.H. Robinson Europe B.V., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EURO 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

*Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

\* Christopher James O'Brien, Vice Président, né le 8 mars 1968 à Detroit, MI, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 14701 Charlson Rd, Eden Prairie, MN 55347-5076, Etats Unis d'Amérique, en tant que Gérant Administratif;

\* Chad Michael Lindbloom, Vice Président, né le 23 août 1964 à Minneapolis, MN, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 14701 Charlson Rd, Eden Prairie, MN 55347-5076, Etats Unis d'Amérique, en tant que Gérant Administratif;

\* Linda Upsall Feuss, Vice Président, né le 9 décembre 1968 à White Plains, NY, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 14701 Charlson Rd, Eden Prairie, MN 55347-5076, Etats Unis d'Amérique, en tant que Gérant Administratif; et

\* Frederick Michael Winker, employé privé, né le 20 juillet 1973 dans le Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au Plantin & Moretuslei 216/3, Anvers, BE 2018, Belgique, en tant que Gérant Technique.

2. Le siège social de la Société est établi au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36522. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008119955/242/538.

(080138697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**PSA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6430 Echternach, 9, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 141.537.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den siebten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Herr Dieter KEIPEN, Maschinenbautechniker, geboren in Gerolstein (Deutschland), am 6. November 1964, wohnhaft in D-54568 Gerolstein, Rother Strasse 21A (Deutschland);



2.- Herr Ludwig DIEDERICHS, Elektrotechniker, geboren in Gerolstein (Deutschland), am 19. Mai 1960, wohnhaft in D-54570 Kalenborn-Scheuern, Hauptstrasse 29 (Deutschland).

Diese KompONENTEN ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die vorbenannten KompONENTEN errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "PSA S.à r.l."

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Echternach.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist das Engineering von Maschinen sowie der Vertrieb von Maschinen. Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfalle eines Gesellschafters fallen dessen Geschäftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

*Vorübergehende Bestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

*Zeichnung der Anteile*

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Dieter KEIPEN, vorgenannt, fünfzig Anteile .....	50 Anteile
2.- Herr Ludwig DIEDERICHS, vorgenannt, fünfzig Anteile .....	50 Anteile
TOTAL: einhundert Anteile .....	100 Anteile

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

*Außerordentliche Generalversammlung*

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

a) administrative Geschäftsführer:

- Herr Dieter KEIPEN, vorgenannt;

- Herr Ludwig DIEDERICHS, vorgenannt;

b) technischer Geschäftsführer:

Herr Rüdiger Michael GRUNDHÖFER, Dipl.-Ingenieur (FH) für Elektrotechnik, geboren in Trier (Deutschland), am 23. September 1961, wohnhaft in D-54292 Trier, Paul-Trappen-Strasse 15 (Deutschland).

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines administrativen Geschäftsführers für den administrativen Bereich und durch die gemeinsame Unterschrift des technischen Geschäftsführers zusammen mit einem administrativen Geschäftsführer für den technischen Bereich.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6430, Echternach, 9, route de Diekirch.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Keipen, Diederichs, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juillet 2008, LAC / 2008 / 28971. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents ( € 62,50).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31. Juli 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008119968/202/104.

(080139267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**KoSa Canada Receivables Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 34.970.000,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.689.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of August.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

INVISTA (CANADA) COMPANY, a company governed by the laws of Canada, with registered office at Suite 800, 1959, Upper Water St. Box 997, Halifax NS B3J 2X2, inscribed at the Nova Scotia Registry of Joint Stock Companies under number 3032877;

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of one (1) proxy given on August 14, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of "KoSa CANADA RECEIVABLES COMPANY S.à r.l.", a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.689, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of April 28, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 681 of July 2, 2004, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of March 28, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1472 of August 1, 2006.

II. The Company's share capital is set at thirty-four million nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 34,970,000.-) represented by three hundred forty-nine thousand and seven hundred (349,700) shares of a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

III. The shareholders resolve to amend article 17 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Indemnification.** The Company may indemnify and advance expenses to any director, officer, or employee of the Company who was or is a party, or threatened to be made a party, to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative, by reason of the fact that such person is or was a director, officer, or employee of the Company, or is or was serving at the request of the Company as a director, officer, or employee of any other entity, to the fullest extent permitted by applicable law."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately at one thousand Euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf août.

Par-devant Nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

INVISTA (CANADA) COMPANY, une société de droit canadien, établie et ayant son siège social Suite 800, 1959 Upper Water St. Box 997, Halifax NS B3J 2X2, Canada, inscrite au Nova Scotia Registry of Joint Stock Companies sous le numéro le 3032877,

ici représentée par Marie Amet-Hermes, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une (1) procuration donnée le 14 août 2008,

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par leur mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "KoSA CANADA RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.689, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 28 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 681 du 2 juillet 2004, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 28 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1472 du 1<sup>er</sup> août 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-quatre millions neuf cent soixante-dix mille Dollars Américains (USD 34.970.000,-) représenté par trois cent quarante-neuf mille sept cents (349.700) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune.

III. Les associés décident de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 17. Indemnisation.** La Société peut indemniser et avancer les frais à tout gérant, agent ou employé de la Société qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie, dans toute action, en cours ou aboutie, toute poursuite ou procédure, civile, criminelle, administrative ou enquête, en raison du fait que cette personne est ou était un gérant, un agent, ou un employé de la Société, ou qu'elle est ou était à la demande de la Société, gérant, agent ou employé de n'importe quelle autre entité, dans les limites autorisées par la loi en vigueur."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 20 AOÛT 2008. Relation: EAC/2008/10993. - Reçu douze euros, 12,- €.

*Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 septembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008120012/219/94.

(080139410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**Sino-African Financial Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.500.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of the month of August,

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Bradford L. Pittenger, attorney, residing at 9525 Capital of Texas Hwy., Suite 123, Austin, Texas 78759, United States of America, born on March 28, 1956 in Georgia (USA),

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg by virtue of a power of attorney established in Austin, Texas, U.S.A. on August 6, 2008. Said power of attorney, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a joint stock company, which the founding shareholder hereby forms:

*Preliminary title: Definitions*

" **AGM** ", means the annual general meeting of the shareholders of the Company.

" **Articles** ", mean the articles of incorporation of the Company as fixed by the Company's deed of incorporation and as amended thereafter.

" **Board** ", mean the board of directors in office of the Company.

" **Company** ", means the joint stock company established by the Articles under the name of Sino-African Financial Holdings S.A.

" **EGM** ", means the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company.

" **Law** ", means the Luxembourg law of August 10, 1915 governing commercial companies as amended thereafter.

### **Title I: Name, registered office, object, duration**

**Art. 1.** There is hereby established a joint stock company under the name of «Sino-African Financial Holdings S.A.», which will be governed by the Law as well as by the Articles.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an EGM deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address in the same municipality by a resolution of the Board.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

In particular, the Company's object will be the passive purchase and ownership of stock holdings of banks, financial institutions, insurance companies, and related affiliates doing business in Africa and other emerging markets.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds or other financial instruments, which may be convertible.

### **Title II: Capital, shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-two thousand Euro (€ 32,000.-) represented by thirty-two thousand (32,000) shares of one Euro (€ 1.-) each, entirely paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The corporate capital may be increased or reduced by means of a resolution of an EGM deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the requirements of the Law.

### **Title III: Management**

**Art. 6.** The Company is managed by a Board composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders of the Company.

**Art. 7.** The Board will elect from among its members a chairman. The Board convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at Board meetings. Any and all directors may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 8.** The Board is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board. The Board may decide to pay advance dividends, in compliance with the requirements of the Law.

**Art. 9.** The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two (2) directors or by the sole signature of the managing director, provided that special resolutions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board pursuant to article 10 of the Articles.

**Art. 10.** The Board may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or several directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or several managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title iv: Supervision**

**Art. 12.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number, their remuneration and the term of their office, which must not exceed six (6) years.

#### **Title V: Annual general meeting**

**Art. 13.** The AGM will be held at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg specified in the convening notices on the first Tuesday of the month of May at 1.00 p.m. If such day is a legal holiday, the AGM will be held on the next following business day.

#### **Title VI: Accounting year, allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of the shareholders.

#### **Title VII: Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** The Company may be dissolved by a resolution of the EGM. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the EGM, which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII: General provision**

**Art. 17.** All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

##### *Transitory provisions*

1. The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.
2. The first AGM shall be held in 2009.

##### *Subscription*

The Articles having thus been established, the person appearing, represented as stated above declares to subscribe all thirty-two thousand (32,000) shares and pay them in.

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand Euro (€ 32,000.-) is now available to the Company evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

##### *Extraordinary general meeting*

The abovenamed person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to hold an EGM.

Having first verified that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
  - Mr Steven M. Bowers, attorney, residing at 2620 Spring Lane, Austin, Texas 78703 (USA), born on October 31, 1958 in Texas (USA);
  - Mr Michael Corrigan, investment professional, residing at 27 Hayne Road, Beckenham, Kent BR3 4JA, United Kingdom, born on December 30, 1964 in Bradford (England);
  - Mr Olawale Opayinka, actuary, residing at 2, Acacia Close, London SE8 5EQ, United Kingdom, born on April 9, 1966 in London (UK);

3. Has been appointed statutory auditor:

Deloitte & Touche LLP, with registered office at Hill House, 1 Little New Street, London, EC4A 3TR, United Kingdom.

4. Their terms of office will expire after the AGM of the year 2014.

5. The registered office of the Company is established at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

6. The Board shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or several of the directors.

The undersigned notary who knows English states that on request of the person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties. Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette. The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille et huit, le dix-neuf du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Bradford L. Pittenger, avocat, demeurant à 9525 Capital of Texas Hwy., Suite 123, Austin, Texas 78759, Etats-Unis d'Amérique, né le 28 mars 1956 à Georgia (Etats-Unis),

ici représenté par Marie Amet-Hermes, employée, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé à Austin, Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 6 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### *Titre préliminaire: Définitions*

« **AGA** », désigné l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

« **Statuts** », désigne les statuts de la Société, tels qu'établis par l'acte constitutif de la Société et tels que modifiés ultérieurement.

« **Conseil** », désigne le conseil d'administration en fonction de la Société.

« **Société** », désigne la société anonyme établie par les Statuts sous la dénomination de Sino-African Financial Holdings S.A.

« **AGE** », désigne l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

« **Loi** », désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement.

#### **Titre 1<sup>er</sup> : Dénomination, siège social, durée, objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est par les présentes formé une société anonyme sous la dénomination de «Sino-African Financial Holdings S.A.» régie par la Loi ainsi que par les Statuts.

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution du Conseil.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

En particulier, l'objet de la Société sera l'acquisition passive et la détention de participations dans des banques, établissements financiers, compagnies d'assurances et sociétés affiliées opérant en Afrique et sur d'autres marchés émergents.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à rétablissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

### **Titre II: Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (€ 32.000,-) représenté par trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale de une Euro (€ 1,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

**Art. 7.** Le Conseil choisit parmi ses membres un président. Le Conseil se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du Conseil.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 8.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale. Le Conseil est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 9.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil en vertu de l'article 10 des Statuts.

**Art. 10.** Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins,

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

### **Titre V: Assemblée générale annuelle**

**Art. 13.** L'AGA se réunit au siège de la Société ou en tout autre endroit au Luxembourg, tel qu'indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 13.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'AGA a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.



## **Titre VII: Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** La Société peut être dissoute par décision de l'AGE. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'AGE qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VIII: Disposition générale**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2008.
2. La première AGA se tiendra en 2009.

### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire toutes les trente-deux mille (32.000) actions et les libérer intégralement.

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (€ 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille Euros (€ 2.000,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en AGE. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:
  - Monsieur Steven M. Bowers, avocat, demeurant à 2620 Spring Lane, Austin, Texas 78703 (USA), né le 31 octobre 1958 au Texas (Etats-Unis);
  - Monsieur Michael Corrigan, professionnel de l'investissement, demeurant à 27 Hayne Road, Beckenham, Kent BR3 4JA, Royaume Uni, né le 30 décembre 1964 à Bradford (Angleterre);
  - Monsieur Olawale Opayinka, actuaire, demeurant à 2, Acacia Close, Londres SE8 5EQ, Royaume Uni, né le 9 avril 1966 à Londres (Royaume Uni);
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
Deloitte & Touche LLP, avec siège social à Hill House, 1 Little New Street, London, EC4A 3TR, Royaume Uni.
4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'AGA de l'année 2014.
5. Le siège social de la Société est établi à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
6. L'assemblée autorise le Conseil à conférer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi entre les parties.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 20 AOÛT 2008. Relation: EAC/2008/10991. - Reçu cent soixante euros, 32.000 € à 0,5% = 160 €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 septembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008119998/219/293.

(080138857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**PBA Financial Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.499.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of the month of August,

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Bradford L. Pittenger, attorney, residing at 9525 Capital of Texas Hwy., Suite 123, Austin, Texas 78759, United States of America, born on March 28, 1956 in Georgia (USA),

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg by virtue of a power of attorney established in Austin, Texas, U.S.A., on August 6, 2008. Said power of attorney, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a joint stock company, which the founding shareholder hereby forms:

*Preliminary title: Definitions*

"AGM", means the annual general meeting of the shareholders of the Company.

"Articles", mean the articles of incorporation of the Company as fixed by the Company's deed of incorporation and as amended thereafter.

"Board", mean the board of directors in office of the Company.

"Company", means the joint stock company established by the Articles under the name of PBA Financial Management S.A.

"EGM", means the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company.

"Law", means the Luxembourg law of August 10, 1915 governing commercial companies as amended thereafter.

**Title I: Name, registered office, object, duration**

**Art. 1.** There is hereby established a joint stock company under the name of «PBA Financial Management S.A.», which will be governed by the Law as well as by the Articles.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an EGM deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address in the same municipality by a resolution of the Board.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

In particular, the Company's object will be the passive purchase and ownership of stock holdings of banks, financial institutions, insurance companies, and related affiliates doing business in Africa and other emerging markets.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds or other financial instruments, which may be convertible.

**Title II: Capital, shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-two thousand Euro (€ 32,000.-) represented by thirty-two thousand (32,000) shares of one Euro (€ 1.-) each, entirely paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The corporate capital may be increased or reduced by means of a resolution of an EGM deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the requirements of the Law.

### **Title III: Management**

**Art. 6.** The Company is managed by a Board composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders of the Company.

**Art. 7.** The Board will elect from among its members a chairman.

The Board convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at Board meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 8.** The Board is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

The Board may decide to pay advance dividends, in compliance with the requirements of the Law.

**Art. 9.** The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two (2) directors or by the sole signature of the managing director, provided that special resolutions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board pursuant to article 10 of the Articles.

**Art. 10.** The Board may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or several directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or several managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

### **Title IV: Supervision**

**Art. 12.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number, their remuneration and the term of their office, which must not exceed six (6) years.

### **Title V: Annual general meeting**

**Art. 13.** The AGM will be held at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg specified in the convening notices on the first Tuesday of the month of May at 2.00 p.m. If such day is a legal holiday, the AGM will be held on the next following business day.

### **Title VI: Accounting year, allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of the shareholders.

### **Title VII: Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** The Company may be dissolved by a resolution of the EGM. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the EGM, which will specify their powers and fix their remuneration.

### **Title VIII: General provision**

**Art. 17.** All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

#### *Transitory provisions*

1. The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.
2. The first AGM shall be held in 2009.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the person appearing, represented as stated above declares to subscribe all thirty-two thousand (32,000) shares and pay them in.

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand Euro (€ 32,000.-) is now available to the Company evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to hold an EGM.

Having first verified that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
  - Mr Steven M. Bowers, attorney, residing at 2620 Spring Lane, Austin, Texas 78703 (USA), born on October 31, 1958 in Texas (USA);
  - Mr Michael Corrigan, investment professional, residing at 27 Hayne Road, Beckenham, Kent BR3 4JA, United Kingdom, born on December 30, 1964 in Bradford (England);
  - Mr Olawale Opayinka, actuary, residing at 2, Acacia Close, London SE8 5EQ, United Kingdom, born on April 9, 1966 in London (UK);
3. Has been appointed statutory auditor:
  - Deloitte & Touche LLP, with registered office at Hill House, 1 Little New Street, London, EC4A 3TR, United Kingdom.
4. Their terms of office will expire after the AGM of the year 2014.
5. The registered office of the Company is established at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.
6. The Board shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or several of the directors.

The undersigned notary who knows English states that on request of the person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Bradford L. Pittenger, avocat, demeurant à 9525 Capital of Texas Hwy., Suite 123, Austin, Texas 78759, Etats-Unis d'Amérique, né le 28 mars 1956 à Georgia (Etats-Unis),

ici représenté par Marie Amet-Hermes, employée, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une

procuration établie sous seing privé à Austin, Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 6 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement. Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Titre préliminaire: Définitions

«AGA», désigne l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

«Statuts», désigne les statuts de la Société, tels qu'établis par l'acte constitutif de la Société et tels que modifiés ultérieurement.

«Conseil», désigne le conseil d'administration en fonction de la Société.

«Société», désigne la société anonyme établie par les Statuts sous la dénomination de PBA Financial Management S.A.

«AGE», désigne l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

«Loi», désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement.

### Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, siège social, durée, objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est par les présentes formé une société anonyme sous la dénomination de «PBA Financial Management S.A.» régie par la Loi ainsi que par les Statuts.

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution du Conseil.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

En particulier, l'objet de la Société sera l'acquisition passive et la détention de participations dans des banques, établissements financiers, compagnies d'assurances et sociétés affiliées opérant en Afrique et sur d'autres marchés émergents.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

### Titre II: Capital, actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (€ 32.000,-) représenté par trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale de une Euro (€ 1,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

### Titre III: Administration

**Art. 6.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

**Art. 7.** Le Conseil choisit parmi ses membres un président. Le Conseil se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du Conseil.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 8.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale. Le Conseil est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 9.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil en vertu de l'article 10 des Statuts.

**Art. 10.** Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

#### **Titre V: Assemblée générale annuelle**

**Art. 13.** L'AGA se réunit au siège de la Société ou en tout autre endroit au Luxembourg, tel qu'indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'AGA a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour-cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII: Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** La Société peut être dissoute par décision de l'AGE. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'AGE qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Disposition générale**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2008.
2. La première AGA se tiendra en 2009.

##### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire toutes les trente-deux mille (32.000) actions et les libérer intégralement.

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (€ 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille Euros (€ 2.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en AGE. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:
  - Monsieur Steven M, Bowers, avocat, demeurant à 2620 Spring Lane, Austin, Texas 78703 (USA), né le 31 octobre 1958 au Texas (Etats-Unis);
  - Monsieur Michael Corrigan, professionnel de l'investissement, demeurant à 27 Hayne Road, Beckenham, Kent BR3 4JA, Royaume Uni, né le 30 décembre 1964 à Bradford (Angleterre);
  - Monsieur Olawale Opayinka, actuaire, demeurant à 2, Acacia Close, Londres SE8 5EQ, Royaume Uni, né le 9 avril 1966 à Londres (Royaume Uni);
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
Deloitte & Touche LLP, avec siège social à Hill House, 1 Little New Street, London, EC4A 3TR, Royaume Uni.
4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'AGA de l'année 2014.
5. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.
6. L'assemblée autorise le Conseil à conférer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi entre les parties.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 20 août 2008, Relation: EAC/2008/10990. — Reçu cent soixante euros 32.000 € à 0,5% = 160 €.

*Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 septembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008120000/219/297.

(080138847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**CEEREF Management Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 117.764.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPELLEN, le 17/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119841/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03984. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080138741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Immo Fleming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 129.331.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 2 août 2007*

Monsieur Ziad Rawashdeh, administrateur de sociétés, demeurant à Grand-Saconnex, Genève, (Suisse), 14, Chemin des Massettes, est nommé gérant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

114672

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Par mandat  
Lucy DUPONG

Référence de publication: 2008118995/259/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04862. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

**Amborella Equity, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.704.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Jean-François DETAILLE. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

AMBORELLA EQUITY

L. MOSTADE / J.F. DETAILLE

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008120148/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS12011. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**Canara Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 61.284.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 8 octobre 1997 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

CANARA HOLDING SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

et

Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat de domiciliation précédemment conclus avec Citco (Luxembourg) SA.

Citco C&T (Luxembourg) SA informe également de la démission des administrateurs et commissaire aux comptes suivants, leur démission prenant effet au ce jour:

- Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué;
- T.C.G. Gestion SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur;
- Luxembourg Management Company Limited, ayant son siège social a Wickhams Cay, Po Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant qu'Administrateur;
- Luxembourg Administration Services Limited, ayant son siège social a Wickhams Cay, Po Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Commissaire aux Comptes;

Fait à Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Doeke van der Molen / Phillip Williams

*Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2008120473/710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.